



Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
3 décembre 2019	9	0	1	2	0

Vote(s) pour : 10
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 décembre 2019,

Sous la présidence de Monsieur René DARBOIS, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 7 : Prix de l'eau 2020

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le contrat de concession (2019 – 2029) de la SME,
VU le 11^{ème} programme de l'Agence de L'eau Rhin Meuse,

CONSIDERANT la nécessité pour le Syndicat des Eaux de la Région Messine de bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) de 3 millions d'euros pour l'aider à financer le programme de travaux de 10, 8 millions d'euros inscrit dans son nouveau contrat de concession,

CONSIDERANT les critères d'éligibilités fixés par l'AERM pour l'attribution de cette subvention au SERM, et plus particulièrement le prix plancher de 1,10 €/m³ de la part eau de sa facture 120 m³ (0,99€ actuellement),

DECIDE

- **DE FIXER** à compter du 1^{er} juillet 2020 les tarifs de la part syndicale de l'eau potable à :

- 0,0956 € ht par m³ pour la tranche de 0 à 1 m³,
- 0,2300 € ht par m³ pour les autres tranches tarifaires.

Le Président du SERM

René DARBOIS